

Procès-verbal de séance du Conseil municipal
Jeudi 13 novembre 2014 à 20h30

Convocation du 07 novembre 2014

Conseillers en exercice : 14

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 13 NOVEMBRE à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :

RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, AMOURIQ Jérôme, BOLGER Michelle, BRANDON Peter, CLEMENT Jean-Luc, DUGELAY Denis, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, GREGOIRE Thierry, MEUNIER Michel, PARA-AUBERT Monique, SIEGEL Bernard, TOURRES Guy sauf

Absents excusés représentés : néant

Secrétaire de séance : DUGELAY Denis
Secrétaire adjointe : Monique PARA-AUBERT

Présents : 14 Votants : 14

- Déplacements doux "Les Vincents- Le Village" : plan de financement / choix du prestataire
- Travaux complémentaires sur le réseau AEP quartier Surville
- Tarification eau et assainissement- année 2015
- Acquisition d'une épareuse, choix du fournisseur
- Organisation du recensement de 2015
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents puis il ouvre la séance en indiquant que dans les questions diverses on intégrera :

- Les affaires en justice
- La réfection de la salle des 2 Céûze

Après adoption du précédent procès-verbal, le maire ouvre la séance.

1 - Déplacements doux « Les Vincents - Le Village » : plan de financement, choix du prestataire.

2 solutions à choisir :

- Solution haute (passage sur la propriété Dal Molin).
- Solution basse : le long de la route.

La solution haute est la plus adéquate, plus sécurisante et plus esthétique (si solution basse avec cheminement le long de la route : pose de balises plastique) mais problème de déneigement.

Tous d'accord pour se rallier au choix de la solution 1, André Garcin émet des réserves et évoque la quasi-certitude de croiser la canalisation d'eau potable, ce qui risque d'entraîner des travaux et un cout supplémentaires.

Dans la solution 1, il faudra racheter un morceau de terrain à la famille Dal Molin : Soit 35 m² à 40 m² environ.

Peter Brandon propose une convention à passer avec les propriétaires de la parcelle, qui autorise à faire les travaux ; la situation sera régularisée à la fin des travaux, l'emprise sera alors mesurée précisément.

La commune achètera le détachement au prix de 46,50 €/m² (prix du m² + frais d'acquisition en 2009) ; M. Mme Dal Molin sont d'accord sur le principe. Le reste du cheminement appartient au domaine public de la commune et au domaine du Conseil Général.

Le Maire présente les projets de délibérations :

- Financement du projet :

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune souhaite réaliser un cheminement piétonnier entre le quartier des Vincents et le village afin de créer une circulation piétonne protégée de la circulation automobile, qui permettra aux enfants et accompagnateurs du hameau des Vincents de rejoindre le Village en toute sécurité.

Ce projet fera l'objet d'une acquisition foncière auprès de M. Mme DAL MOLIN Rodolphe et Aurélie avec lesquels une convention sera passée préalablement aux travaux.

Compte tenu du coût du projet, la Commune propose de solliciter l'aide financière de Madame la Députée au titre de la réserve parlementaire, suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût du projet (€)	Financement (€)
Travaux et imprévus (10%)HT..... 30 292	Réserve parlementaire (50% du HT).....16 821
Frais géomètre HT.....600	
Acquisition foncière1 750	
Frais notaire..... 1 000	
TOTAL HT.....33 642	Autofinancement
TVA 20% (travaux et frais de géomètre)6 178	(dont TVA récupérable).....22 999
TOTAL TTC.....39 820	TOTAL.....39 820

Le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve cette proposition
- Autorise le M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

- Choix du prestataire :

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune souhaite réaliser un cheminement piétonnier entre le quartier des Vincents et le village afin de créer une circulation piétonne protégée de la circulation automobile, qui permettra aux enfants et accompagnateurs du hameau des Vincents de rejoindre le Village en toute sécurité.

Les devis déposés par 4 entreprises ont été analysés en commission communale le 6 novembre 2014

Il en ressort que l'entreprise EVR a remis la meilleure offre qui s'élève à 27 538€ HT pour la solution la plus complète et la plus sécurisée.

Le maire propose au conseil municipal de commander la prestation de l'entreprise EVR SARL domiciliée champ forain Romette 05000 GAP, pour les travaux de réalisation du chemin piétonnier.

Le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte cette proposition
- Autorise le Maire à commander les travaux de l'entreprise EVR SARL pour un montant HT de 27 538€.
- Autorise Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

II - Travaux complémentaires sur le réseau d'eau potable :

Historique : il y a 3 ans, une délibération a été prise pour changer les canalisations du quartier Surville-Les Bonnets, travaux financés à hauteur de 80% (Conseil général et Agence de l'eau). Sur cette enveloppe de 131 000 euros, il reste environ 15 000 euros à utiliser :

Le maire propose de poursuivre les travaux dans le quartier Surville-les Bonnets.

Devis demandé à l'entreprise Eynaud : 12 634 € (le devis est inférieur à 15000 € pas besoin d'appel à la concurrence) et on peut travailler dans la continuité en poursuivant le remplacement des canalisations vétustes.

Il donne lecture du projet de délibération.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune s'est engagée dans un programme de réfection du réseau d'adduction d'eau potable.

Les interventions des programmes précédents ont contribué à une amélioration de la distribution de la ressource en eau.

Le Maire propose de poursuivre le renouvellement d'une portion supplémentaire de canalisations vétustes sur le

tronçon de Surville plus ancien, et qui a déjà nécessité de nombreuses réparations.
 Un devis a été établi pour un montant de 12 534 € HT par l'entreprise EYNAUD Jean-Marie SARL qui a réalisé les travaux précédents.
 Le maire demande au Conseil l'autorisation de commander la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Matthieu Allain-Launay interroge sur les travaux à faire dans les réservoirs où la rouille attaque les canalisations.
André Garcin rappelle que les travaux les plus urgents ont été réalisés au réservoir des Boirons.
 La commune est en attente d'une réponse du conseil général au sujet de la subvention pour la réfection des réservoirs, le dossier date de 2012.
Le Maire précise avoir reçu un courrier de Jean-Michel Arnaud qui a proposé à la commission Permanente une subvention de 87 845 € pour un changement de canalisations au Villard et l'étude d'un programme pluriannuel de renouvellement du réseau.

III - Tarification de l'eau et assainissement pour l'année 2015.

Le maire propose une augmentation du m3 d'eau de l'ordre de l'évolution de l'indice INSEE à la consommation, soit une augmentation de 0,8 %. il n'y aura pas d'augmentation de la partie fixe.

Bernard Siegel s'inquiète de la précarité de nos concitoyens et s'élève contre toute augmentation.
Le Maire répond que c'est le prix d'un service et d'une fourniture, que chaque année, les frais augmentent aussi pour la commune et qu'il est préférable d'augmenter le prix de l'eau du prix de l'inflation plutôt qu'augmenter fortement au bout de 10 ans.
Pour Matthieu Allain-Launay, la part fixe est une incitation au gaspillage ; aujourd'hui les communes suppriment la part fixe ; la ville de Gap a 2 tarifs : un pour les résidences secondaires et un pour les habitations permanentes.
Denis Dugelay précise qu'à Gap le prix du m3 a baissé et il n'y plus de part fixe.
Matthieu Allain Launay est pour la suppression de la part fixe.
Le Maire propose que la commission Eau se réunisse en 2015 pour y réfléchir. Il rappelle que lors des réflexions antérieures, la suppression de la part fixe s'était heurtée aux cas particuliers des résidences secondaires et des agriculteurs.

Il convient de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2015.

Conformément à la loi sur l'eau en vigueur, les tarifs sont établis de la façon suivante :

Tarif eau potable	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Partie fixe		
➤ Abonnement type 1	40.00	40.00
➤ Abonnement type 2	75.00	75.00
➤ Abonnement type 3	105.00	105.00
* En fonction des caractéristiques du réseau		
Partie variable		
M ³ Eau total	0.84	0.86
Dont :		
➤ Service de l'eau (par M ³)	0.54	0.55
➤ Reversement aux organismes publics :		
Redevance Pollution (agence de l'eau)	0,28	0,29
Redevance source ONF	0,02	0,02

Tarif assainissement*	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Partie fixe		
➤ Abonnement	40.00	40.00
Partie variable		
M ³ Eau total	0.74	0.755
Dont :		
➤ Service assainissement (par M3)	0.59	0.60
➤ Reversement aux organismes publics : Redevance modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	0.15	0.155

*dont surtaxe d'assainissement communautaire reversée à la CCTB Conformément à l'article R 2333-122 du CGCT « les abonnés aux réseaux d'eau raccordés en assainissement à une station d'épuration sont assujettis à une surtaxe d'assainissement communautaire qui sert à l'équilibre du budget assainissement de la CCTB en finançant les dépenses liées à l'investissement et à l'exploitation des stations d'épuration. »

Les interventions de l'employé communal sur le réseau d'eau, à la demande de particuliers, feront l'objet d'une tarification suivant bordereau de prix ci-après :

Intervention de l'employé communal		
➤ Pendant son service	Taux horaire indivisible	20 euros
➤ En dehors du service	Taux horaire indivisible	35 euros
➤ Manœuvre des vannes (bouche à clé sur réseau privatif avant compteur)	Forfait	35 euros
➤ Si changement vanne		50 euros

Ces tarifs seront applicables au prochain rôle.

Adopté à 13 voix pour, 1 contre par les conseillers municipaux.

IV - Acquisition d'une épareuse, choix du fournisseur :

Le maire présente le tableau des offres :

Fournisseur	RICHAUD, devis initial GAP	NOREMAT NIMES	NOREMAT NIMES	RICHAUD, devis 06/11/14 GAP	RICHAUD, devis 06/11/14 GAP	SAS GILLY GAP
Matériel	ROUSSEAU THEA 500PA,	PRODIGIA 50	DEXTRA M49	ROUSSEAU THEA 500PA,	ROUSSEAU AGORA 500PA,	SMA GRIF-FON 1550
Devis HT	19 000,00	24 300,00	27 400,00	18 000,00	20 700,00	24 000,00
Reprise	0,00	2 300,00	2 300,00	1 800,00	1 800,00	6 000,00
Coût net reprise incluse	19 000,00	22 000,00	25 100,00	16 200,00	18 900,00	18 000,00

IL propose de retenir la solution n°5 : Etablissement Richaud (GAP) pour AGORA 500PA à 18900 €. Jérôme Amouriq s'absente lors du vote.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition d'une épareuse afin d'assurer dans les meilleures conditions le service de viabilité du réseau de voirie (fauchage, élagage, débroussaillage).
Il rappelle que la dépense a été votée et inscrite au budget le 12 mars 2014 et qu'une aide au financement de 12 350€ a été accordée par le Conseil régional dans le cadre du FSL (fonds de solidarité locale) le 17 octobre 2014.
Il présente les différents devis fournis et propose d'acquérir le matériel présenté par l'établissement RICHAUD SARL au prix de 19 000€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve cette proposition
- Autorise le M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition

V- Organisation du recensement de 2015 :

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Le Maire demande à Michel Meunier de présenter l'action : le travail préparatoire a commencé en juin 2014.

Choix des agents recenseurs :

1 - Béatrice Favier.

2 - Céline Milker proposée et déjà contactée ou Julien Pommerais. Les agents recenseurs seront nommés par arrêté du maire.

Cette année, il y aura la possibilité de renseigner l'enquête par Internet après passage de l'agent recenseur.

Ce recensement doit être aussi exhaustif que possible car cela est important pour la commune en matière de dotations.

La somme allouée par l'Etat est de 1 450 € avec prélèvements sociaux, Michel Meunier propose un complément de 70,00 € chacun pour les frais de déplacement.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier (date de référence) au 14 février 2015, et qu'il convient de recruter deux agents recenseurs.

Il propose que les agents recenseurs soient rémunérés au prorata du nombre d'imprimés collectés (bulletins individuels, feuilles de logements) ou remplis (immeuble collectifs, bordereaux de district).

La commune dispose d'un budget de (1450 €) qui sera réparti entre les agents recenseurs, déduction faite des frais engagés par la commune.

Une indemnité de 70 € pour frais de déplacement sera allouée à chaque agent.

Les agents recenseurs seront, pour leur protection sociale, soumis à la réglementation du régime général de la sécurité sociale et affiliés à l'Ircantec pour la retraite complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise le maire à signer les arrêtés de recrutement et à inscrire les dépenses afférentes aux opérations de recensement, au budget 2015.

VI - Questions diverses :

Affaires judiciaires :

Affaire Busin

Mme M. Busin Jean Pierre ont assigné la Commune le 12 Mars 2013 pour contester le mode de calcul des charges de gaz et demander une réduction du loyer (rétroactive) prétendant que la surface réelle était inférieure à la surface inscrite dans le bail. L'audience s'est tenue le 07 octobre, le jugement rendu le 04 novembre et communiqué le 12 novembre.

Le jugement a été rendu en dernier ressort, pas de possibilité d'appel sauf pourvoi en cassation (jugement sur la forme).

Le tribunal déboute le couple Busin de l'ensemble de ses demandes sur les motivations suivantes :

« En ce qui concerne les loyers, les époux Busin connaissaient parfaitement les lieux loués lors de la conclusion du second bail pour l'avoir occupé plusieurs années durant ... Cette demande formée avec une mauvaise foi évidente, ne saurait prospérer »

En ce qui concerne la demande relative au calcul des charges de gaz, le Tribunal se prononce ainsi :

« Il est effectivement équitable que la commune répartisse entre tous les utilisateurs le cout de la livraison du gaz à proportion de leur consommation. »

Matthieu Allain-Launay demande s'ils vont quitter le logement ; le congé est en cours depuis le mois de juin.
Bernard Siegel a eu un appel téléphonique de M. Busin ce matin pour informer le Conseil Municipal : travaux non réalisés dans le logement et l'A.R.S. va se déplacer.

André Garcin répond qu'il a contacté une entreprise locale, qu'il a demandé un devis et que les travaux vont être faits.

Peter Brandon précise que les travaux d'embellissement sont du ressort de l'assurance personnelle.

Bernard Siegel demande à ce que les contrôles soient faits lors des livraisons de gaz.

Le Maire précise qu'un rendement de l'ordre de 80% sur l'ensemble du réseau de chauffage est normal comme cela a été confirmé par l'entreprise en charge de son entretien.

Bernard Siegel demande que l'on fasse preuve d'humanité.

Le Maire répond qu'il s'attache à faire preuve d'humanité dans toutes ses relations avec ses concitoyens. Cela a été particulièrement le cas avec M. Mme Busin lorsqu'ils ont voulu réintégrer le logement qu'ils avaient quitté précipitamment quelques mois plus tôt, et lorsqu'il a fallu leur expliquer plusieurs fois les modalités de répartition des charges de chauffage.

Affaire Mme Giaime : réhabilitation d'une maison aux Parots.

En 2010-2011 une demande de permis de construire a été déposée ; le Maire a alors précisé à Mme Giaime que les travaux de viabilisation de sa parcelle (accès pont, électricité, eau) seront à sa charge, ce qu'elle a accepté. Concernant la prise en charge des travaux d'extension du réseau électrique qui seront facturés à la commune, Mme Giaime a déposé une attestation sur l'honneur ainsi qu'un chèque du montant de ces travaux.

Après réalisation des travaux d'électrification, le chèque a été déposé auprès de la Trésorerie pour encaissement Mme Giaime a fait opposition au chèque (procédure condamnable car chèque ni volé, ni perdu).

Après de nombreuses relances et demandes d'explications auprès de Mme Giaime, la Trésorerie a mis en place une saisie sur salaire.

Mme Giaime assigne la commune devant le TGI au prétexte que c'est aux communes de prendre en charge le cout de ces travaux ; dans cette affaire la commune a choisi Me Anselmetti pour assurer sa défense.

Ecole : réforme rythmes scolaires :

Mme Hélène Nivan embauchée début septembre a quitté son emploi fin octobre, elle a été remplacée par Mme Christelle Vincent.

Le Directeur d'école voulant une certaine continuité dans l'accompagnement de sa classe maternelle, les empois du temps ont été retravaillés, certains temps d'activités périscolaires sont animés par Corinne et Christelle.

Concernant les effectifs, les tableaux de prévisions seront complétés par la commune en accord avec le Directeur de l'école ; l'Inspection d'Académie prend en compte les enfants de 2 ans.

Les prévisions pour 2015-2016 : pessimiste 57 élèves – optimiste 61 élèves.

La Poste: une réunion a eu lieu le 22 octobre avec le directeur de la Poste et le Chargé des relations avec les collectivités. A cette réunion étaient présents le Maire et les 3 adjoints.

Un rapport de la Poste a été remis :

- Celui-ci faisant apparaître : le nombre de clients, cette fréquentation ne justifie pas la présence d'un postier en permanence.

- En 36 mois la charge au guichet a baissé de 36%.

- La fermeture le samedi matin est envisagée à partir de février 2015. La Poste a aussi présenté les avantages d'une agence postale : poste-mairie ...

Le conseil propose de mener une action afin de s'opposer à cette fermeture peut-être avec la commune d'Espinasses puisqu'elle aura droit à la même sanction.

Une délibération dans ce sens sera à prendre au prochain conseil municipal.

Pour une aide : Demande d'audience à Mme la Députée, à M. Le Sénateur.

Autre réunion : le 23/11 - Tous les maires (secteur postal Tallard) se sont retrouvés à Tallard.

Des explications concernant le dysfonctionnement de la distribution du courrier : suite à la restructuration de la distribution, passage de 13 tournées à 12. 4 facteurs sont portés malades et remplacés par des CDD. Sur Sigoyer nous en sommes à notre 5ème facteur.

La Poste a informé qu'ils ont fait appel à un facteur d'un autre département, qu'ils vont embaucher et mettre en place des CDI à partir de 2015.

Garage départemental :

Le Maire annonce un échange de courriers entre le Conseil Général et la Commune. Le détachement de la parcelle (340 m²) qui comprend le bâtiment a été réalisé par le conseil général courant 2013, celui-ci nous a communiqué le document d'arpentage.

L'acte sera signé chez Maître Marocco à Tallard

Les Guérins :

Le Maire : La limite de communes avec Chateauneuf d'Oze a été matérialisée par la pose de bornes et nous sommes en attente du rapport du C.A.U.E qui porte sur l'aménagement du village et des guérins.

Rendez vous avec le SYME pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques; le 20/11/2014 à 9h00.

Les devis remis portent sur des travaux au Village pour 15000 €

A St Laurent pour 52000€, la participation de la commune reste importante quel que soit le projet retenu.

Location de WC Chimiques :

Cabine louée à 5,90 € H.T./jour + 1 vidange à 49,00 € H.T. + Livraison et enlèvement 40,00 € H.T.

La location cabines du 15/05/2015 au 31/08/2015 avec vidanges cabines 2 fois/semaine soit 105 jours, soit 2500 € H.T.

Si on réduit la période juillet-août toujours avec 2 cabines, vidange 1 fois/semaine soit 1500 € H.T., cela peut-être un bon test pour l'été prochain mais pas une solution définitive.

Matthieu Allain-Launay évoque la possibilité de laisser ouverte la maison de la station pour l'accès aux toilettes.

Le Maire répond que dans ce cas il faut faire des travaux.

Bernard Siegel évoque le camping sauvage et une véritable signalisation à mettre en place en coordination avec l'ONF.

André Garcin demande de préparer une convention avec Châteauneuf d'Oze sur la gestion du parking des Guérins.

Concernant la signalisation le Maire informe qu'un rendez-vous a été pris avec M. Eyraud le 25/11/2014 à 14h00 pour faire le tour des endroits où il y a problème et urgence pour la signalétique dans le but de le convaincre.

Débat D19 : exploitation agricole jusqu'à l'entrée des Coqs Sud : pas de signalisation adaptée (zone à 70). Sortie Sigoyer direction Lardier mettre un 50. Lieu-dit Les Vincents : signalisation à mettre en place.

Proposition de Bernard Siegel de faire un cheminement doux des Coqs Sud à Prachard.

Salle des 2 Ceüze :

Repeindre la salle en janvier avant les vœux du Maire.

Station des Guérins :

Matthieu Allain-Launay : Est-ce que la commission a été saisie pour la mise en route de la station des Guérins et le fonctionnement du dôme ?

Le Maire répond que la préparation est en cours, qu'il s'ensuivra le passage de la commission de sécurité ; il propose de ne pas modifier des tarifs.

Seront membres de La commission de sécurité : Bernard Siegel, Vincent Fernandez, André Garcin, Monique Para-Aubert.

Bernard Siegel se demande pourquoi il n'y a pas d'illuminations et de décorations au village.

Michelle Bolger demande à avoir un vrai sapin pour la salle des fêtes ainsi qu'à l'école. Et si il y a un problème de sécurité pour les guirlandes électriques, on peut prendre du solaire.

Matthieu Allain-Launay évoque un problème de plastique brûlé sur la commune, **Le Maire** précise avoir envoyé

des courriers et que depuis il n'y a plus eu de problème.

Questions au public : M Bernard Poussier fait remarquer que l'augmentation du prix de l'eau paraît plus importante pour les usagers soumis à l'assainissement collectif. Il lui est répondu que l'augmentation de 0.8% du m3 s'applique de la même façon au service d'assainissement.

La séance et levée à 23h50.

Délibérations du conseil municipal :

- Création d'un sentier piétonnier les Vincents-le village / plan de financement
- Création d'un sentier piétonnier les Vincents- le village / choix du prestataire
- Travaux supplémentaires sur le réseau d'eau
- Tarification du m3 eau / assainissement pour l'année 2015
- Acquisition d'une épareuse : choix du fournisseur
- Recensement de la population – frais de déplacement

Vu, les conseillers municipaux

